

DANS CE
NUMERO

Le mot du maire	1
Voirie et embellissement du village	2
Travaux et projets	2
Michel RAZAT	2
La Covid et ses conséquences	2
Elections 2022	2
Terrain multisports	3
CSCIEP	3
La Marèla	3
Le comité des fêtes	3
Etat Civil	4
Le saviez-vous ?	4

Mairie de Saint-Michel-de-Lanès
Place de la Mairie
11410

Tel : [04 68 60 30 87](tel:0468603087)

Site internet :

www.saint-michel-de-lanes.fr

Lundi 14h/18h,
mardi 9h/12h et
vendredi 14h/18h

La gazette de Saint-Michel-de-Lanès

Mes chers concitoyens,

Le conseil municipal a eu la douleur de perdre un de ses membres en la personne de Michel Razat. Élu depuis 1995 il avait avec assiduité participé aux différents conseils municipaux au cours de ses 26 ans de présence, intervenant sur les sujets en rapport avec son activité professionnelle qu'il avait développée dans l'entreprise Eiffage comme chef d'équipe.

L'autre sujet d'actualité est bien sûr le Covid. Le variant omicron beaucoup plus contagieux que le variant delta gagne dans tout le pays. Aussi je ne saurais trop recommander à ceux qui ne sont pas encore vaccinés de le faire, pour se protéger et protéger autrui. Je rappelle que la mairie peut prendre les RDV nécessaires et transporter dans les centres de vaccination les personnes ne pouvant se déplacer.

Conséquence de la pandémie : les rassemblements festifs sont suspendus. C'est ainsi que la halle n'a pu être utilisée pour les fêtes de fin d'année, que le repas des seniors n'a pu se tenir et que la cérémonie des vœux a été annulée.

Je résumerai donc brièvement ce que nous projetons pour 2022. Après l'achèvement des infrastructures au Pontignol nous allons pouvoir installer l'éclairage du parking et poser l'enrobé dans la Rue de la Fontaine.

Plusieurs chemins communaux seront également réparés.

Nous poursuivrons l'action de fleurissement du village, encouragés que nous avons été par l'obtention du premier prix des villages fleuris décerné par le conseil départemental.

Enfin dès le premier trimestre de cette année deux chantiers vont s'ouvrir : d'une part la restauration de l'orgue, qui s'étalera sur un an, d'autre part la pose de deux frontons derrière la mairie, pose qui amorcera l'aménagement ultérieur d'un espace multisports.

Je rappelle que des élections auront lieu en avril et juin. J'invite nos concitoyens à accomplir leur devoir en se déplaçant pour voter.

Je remercie tous les employés communaux pour leur action au sein de la commune ceux qui s'activent dans les rues et sur les chantiers mais aussi ceux que l'on ne voit pas forcément dans les rues tels que Lysiane notre secrétaire de mairie, Christine notre postière ou Floriane qui procède à la maintenance et au nettoyage des bâtiments communaux.

Je souhaite à tous une excellente année 2022 en espérant qu'elle sera moins difficile que celle que nous quittons.

Thierry Lèguevaques

Voirie et embellissement du village

Notre commune a obtenu au mois de décembre le premier prix des villages fleuris décerné par le département. Une récompense accompagne ce prix : il s'agit de plusieurs ouvrages spécialisés sur l'entretien des espaces publics, la taille des arbres, les variétés de fleurs à planter en fonction du climat local. Les employés municipaux en font leur profit pour persévérer dans leur action et pour améliorer leurs actions dans ces différents domaines.

Travaux et projets

Dans les mois à venir l'enrobé de la rue de la Fontaine et de la rue des Ormeaux sera posé, le pourtour du parking sera délimité avec une chaînette de galets et du désactivé.

Ultérieurement les poteaux en béton implantés entre le parking et le chemin du cimetière seront supprimés et remplacés par d'autres luminaires. On attend pour cela que les télécoms enlèvent les câbles téléphoniques posés sur ces poteaux pour procéder à leur suppression. Délai fourni par les télécoms : entre 2 mois et un an !

Seront également réalisés les raccords de trottoirs entre les rues arrivant à la place du Bail et celle-ci.

Deux frontons à l'arrière de la mairie vont être posés, ébauche de la future aire multisport sur laquelle nous travaillerons progressivement dans les années à venir.

Enfin, dès février, commencera la restauration de l'orgue.

Michel RAZAT

Le conseil municipal a eu à déplorer la perte d'un de ses membres en la personne de Michel Razat. Il avait été élu en 1995 pour la première fois et a occupé son siège sans discontinuer pendant 26 ans. Chef d'équipe chez Eiffage, il nous a quitté brutalement frappé par une crise cardiaque.

Outre sa double implication, professionnelle et dans le conseil municipal, on retiendra de lui qu'il fut un passionné de chasse et un excellent connaisseur de la faune sauvage de nos territoires.

La Covid et ses conséquences : vaccination, suspension des réunions et respect des gestes barrières

Le gouvernement met l'accent sur la nécessité de la troisième dose de vaccin ainsi que sur l'accès à la vaccination pour les personnes n'ayant pas encore reçu leur première dose. Rappelons que la secrétaire de mairie peut prendre les rendez-vous pour ceux qui auraient des difficultés à en prendre et que les employés communaux pourront transporter sur les lieux de vaccination les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Afin de suivre les demandes de la préfecture, les manifestations publiques sont suspendues. C'est ainsi que la halle ne pourra servir à des réunions de quelque nature qu'elles soient et que la cérémonie des vœux a été annulée. De même le repas des aînés a été remplacé par la distribution de boîtes de chocolats et de bouteilles de Blanquette de Limoux.

Le variant omicron de la pandémie étant extrêmement contagieux, il est plus que jamais nécessaire de respecter les gestes barrières : se laver les mains, porter le masque, éviter les contacts physiques.

Selon les statistiques du 13 janvier 2022, le taux d'incidence dans le département de l'Aude était de 2 128 (soit 300 cas par jour pour 100 000 hab) alors que le seuil d'alerte est de 50 (soit 0,7 cas par jour pour 100 000 hab).

Le taux de personnes ayant reçu une dose de vaccin n'est que de 74,3% pour une moyenne nationale de 78,2%. Enfin la tension hospitalière pour les lits de réanimation était de 94%, soit à la limite des capacités d'accueil des personnes admises dans ce service.

Ces statistiques doivent inciter nos concitoyens à se montrer extrêmement respectueux des consignes de prévention.

Elections 2022

Avant la parution de notre nouvelle gazette de juillet, l'élection présidentielle (les 10 et 24 avril 2022) et les élections législatives (les 12 et 19 juin 2022) auront eu lieu.

Nous engageons encore nos concitoyens à faire acte de civisme en se rendant aux urnes. Voter est un droit mais aussi un devoir citoyen.

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous pouvez fournir **dès le mois de janvier 2022** au secrétariat de Mairie le formulaire (cerfa 12669*02) dûment complété accompagné de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Élections 2022

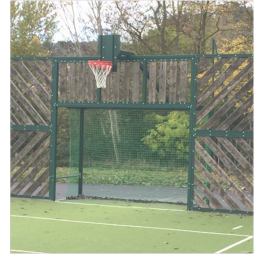
• **Présidentielle : 10 et 24 avril**

• **Législatives : 12 et 19 juin**

Terrain multisports

Notre village accueillera bientôt un « espace multisports » (qui se situera derrière la Mairie). Un lieu, attendu de tous, pour que petits et grand puissent s'amuser ou se retrouver en toute sécurité.

Pour l'élaboration de ce projet, nous avons bénéficié de l'assistance du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Aude.



Centre Social et Culturel « Énergies de la Piège »

Nous vous rappelons que le centre social et culturel « Énergies de la Piège » est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations.

Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Depuis quelques mois, le centre social n'édite plus le planning des activités en version papier. Le « Communiqué Actif » est désormais envoyé par le CSCIEP par mail. Vous le trouverez sur le site de la Mairie, mais pour les personnes n'ayant pas accès à internet, vous pourrez recevoir ces informations en version papier, en vous faisant connaître auprès de la Mairie.

La Marèla

L'équipe de l'association La Marèla vous souhaite une belle année 2022, épanouissante, plus insouciante que l'année écoulée et surtout en bonne santé !

Malgré le contexte que nous connaissons tous, nous sommes heureux d'avoir pu reconduire deux événements qui nous tiennent à cœur durant l'année écoulée : le festival Saint-Michel de l'Art, dont la 2^e édition en septembre dernier a rencontré un beau succès, avec une affluence qui a quasiment doublé par rapport à celle de l'édition 2020. Mais également La Guinguette de l'Automne, organisée à la halle fin novembre et qui nous a permis de mettre une nouvelle fois en valeur les talents artistiques de notre village sous la forme inédite d'un cabaret.

Nous abordons 2022 plus motivés que jamais pour continuer à faire vivre dans notre beau village des animations fédératrices et originales.

Si vous voulez y contribuer, La Marèla est ouverte à toutes les énergies : vous pouvez la soutenir en adhérant ou en faisant un don via notre page HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/la-marela>

Merci et à bientôt ! L'équipe de La Marèla



Comité des fêtes

L'équipe du comité des fêtes vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous espérons tous que 2022 puisse être encore plus festive que l'année écoulée. Comme vous le savez, nous n'avons pu organiser la fête de la Saint-Patrick en mars, le vide-greniers en mai et le goûter de Noël en décembre 2021.

Le vide-greniers du mois de juillet a fait le bonheur des participants et visiteurs, puisque nous avons été complets rapidement après l'ouverture des inscriptions.

La fête locale fin septembre a pu se dérouler, malgré une météo capricieuse et l'obligation de présenter le passe sanitaire pour accéder à la buvette et au chapiteau pour les repas.

Le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui lui apportent leur aide, notamment nos employés municipaux qui œuvrent jusqu'au dernier moment, ainsi que messieurs Méric et Anduze pour le prêt de leurs champs qui servent de parking pour les vide-greniers. Nous n'oublions pas Fred et William toujours disponibles pour nous rendre service.

Nous espérons tous que 2022 puisse être encore plus festive que 2021, et avons hâte de vous retrouver toujours aussi nombreux !

Le comité des fêtes.

Etat civil (2^e semestre 2021)

Naissance :

Maxence, Maël SANCHEZ - le 8 septembre 2021

Mariages :

Loetitia PEREZ et Julian Joaquim VELAZQUEZ - le 31 juillet 2021

Tamar Millani MORA ROJAS et Antonio Teodoro FERNANDEZ COCA - le 20 novembre 2021

Décès :

Michel, Paul RAZAT- le 6 novembre 2021.

Le saviez-vous ?

Résumé de l'épisode précédent

Entre 1854 et 1855 la mairie et l'école ont été construites. Elles avaient été conçues en respectant une ordonnance proportionnée et hiérarchisée des différentes ailes du bâtiment.

Cependant cette construction révéla assez vite un défaut. En effet, dès septembre 1861 les toitures fuyaient et les eaux pluviales s'infiltraient dans le bâtiment. Un crédit de 3 000 F. (5 970 €) fut nécessaire pour remédier aux dégâts causés par ces malfaçons.

Les délibérations du conseil municipal ne font pas mention d'éventuelles atteintes subies par le bâtiment lors de la désastreuse crue centennale du 20 octobre 1861 qui emporta le pont sur l'Hers.

En 1894 on installe l'électricité pour les salles de classe et les logements des maîtres, et on achète un poêle à charbon, un tableau noir, des cartes de géographie et six tables-bancs à deux places.

Mais le 20 avril 1900, l'inspecteur primaire constatant que le bâtiment menace ruine du côté de la départementale, demande l'évacuation des lieux. Le 5 mai suivant on vote un crédit de 450,10 F. pour consolider cette partie du bâtiment tout en précisant que ces travaux seront insuffisants à résoudre le problème mais que dans l'urgence en s'en tient à cette solution provisoire. A cet effet on rajoute un contrefort contre le mur du logement de l'instituteur, renfort clairement visible, tout à gauche, sur les photos du début du XX^e siècle.

Le 20 novembre 1904 c'est au tour de l'aile opposée, celle de la classe des filles et du logement de l'institutrice de se lézarder. Dans l'urgence on décide d'abattre et de reconstruire les murs est et sud de ce logement tout en sachant que ces travaux seront insuffisants.

Les choses en restent là et tout semble suivre son cours puisqu'en 1907 on achète du matériel scolaire pour remplacer l'existant, vermoulu. On signale à cette occasion que les candidats d'opposition battus aux élections précédentes se sont désintéressés du bâtiment scolaire depuis que l'école a été laïcisée.

Les travaux de consolidation ont été des expédients provisoires qui n'ont rien résolu puisque le 16 juin 1912 un architecte propose de nouvelles consolidations pour une somme estimée entre 1 000 et 1 500 F.

Le conseil municipal fait remarquer que les consolidations antérieures ont été peu efficaces et pose trois questions à l'architecte :

Quelles sont les réparations à faire immédiatement ?

Quel serait le montant des dépenses d'entretien à prévoir pour la conservation de l'édifice ?

Quel serait le coût d'une construction nouvelle ?

La troisième question posée à l'architecte montre que l'idée d'une reconstruction totale des ailes latérales commence à se faire jour.

La guerre de 14-18 a certainement empêché la mairie d'aller plus loin dans ses projets car en 1922 les bâtiments sont toujours dans le même état.

Le 25 janvier 1925 le conseil s'émeut du « mouvement important » que viennent de connaître les murs de l'école. On abandonne alors l'école des filles, on consulte un architecte qui dit que le mieux serait de détruire tout le groupe scolaire.

Cependant, encore une fois, la mairie se contente de faire des consolidations pour une somme de 11 300 F.

Peut-être est-ce à cette époque que l'on décida de consolider les murs en posant des tirants en fer qui se distinguent nettement sur les photos des années 1925.

Il n'en reste pas moins qu'à cette date les bâtiments de l'école demeurent délabrés. Il faut attendre le 7 mars 1930 pour que soit prise enfin la décision suggérée dans les décennies précédentes : reconstruire les bâtiments scolaires.

A suivre...